



MINISTRE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU BENIN



Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE

CENTRE NATIONAL
DE FORMATION COMPTABLE

DECISION

Année 2019 N° *1444* /MEF/DC/SGM/CENAFOC

Portant Agrément de l'Association Béninoise pour
l'Accompagnement à la Gestion des Entreprises -
Centre de Gestion Agréé (ABAGE - CGA).

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant
Constitution de la République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par
la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu la loi n°2018-39 du 28 décembre 2018 portant loi de
finances pour la gestion 2019 ;
- vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la
structure-type des ministères ;
- vu le décret n°2018-198 du 05 juin 2018 portant
composition du gouvernement ;
- vu le décret n°2017-041 du 25 janvier 2017 portant
attributions, organisation et fonctionnement du
Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu la directive N°04/97/CM/UEMOA du 28 novembre
1997 portant adoption d'un régime juridique des
Centres de Gestion Agréés dans les Etats membres de
l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
(UEMOA) ;
- vu le décret n°2001-271 du 27 juillet 2001 portant
conditions de création, d'agrément, d'organisation et de
fonctionnement des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- vu le procès-verbal du Directeur du Centre National de
Formation Comptable (CENAFOC) du 29 janvier 2019.

Ampliations :

MEF/SA.....	04
CF.....	06
DGI.....	01
DGML.....	01
DGTCP.....	01
DGB.....	01
CENAFOC.....	01
SGG.....	02
MPMPE.....	01
ABAGE - CGA.....	01
ARCHIVES.....	01
OECCA-BENIN.....	01
CBACE - CGA.....	01
AMACG - CGA.....	01
FNPeJ.....	01
CCIB.....	01
CNAB.....	01


DECIDE

Article 1^{er} : Il est accordé à l'Association Béninoise pour l'Accompagnement à la Gestion des Entreprises (ABAGE) un agrément pour exercer en tant que Centre de Gestion Agréé pendant une durée de trois ans renouvelable.

Article 2 : Elle exercera sous la dénomination : « **Association Béninoise pour l'Accompagnement à la Gestion des Entreprises - Centre de Gestion Agréé (ABAGE - CGA)** ».

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera notifiée à l'Association Béninoise pour l'Accompagnement à la Gestion des Entreprises - Centre de Gestion Agréé (ABAGE - CGA) et publiée partout où besoin sera.

Cotonou, le 24 MAI 2019



Romuald WADAGNI